

Appel d'Offres 2026 du Conseil Scientifique de l'OASU et demandes « Gestion des SO/SNO » portés par l'OASU

NB1. Les demandes relevant de la « **Gestion des SO/SNO** » sont toujours formulées hors appel d'offre et concernent uniquement **les SO/SNO (labellisés CNRS INSU et/ou référencés dans pôles de données relevant de l'infrastructure nationale Data-Terra) portés ou coordonnés nationalement par l'OASU (IVS, KIDA, BGM, SOMLIT, SONEL, MAGEST, DYNALIT, MEMO)**. Les responsables de ces SO/SNO qui sont intéressés soumettent leurs demandes une fois par an seulement, en même temps que les demandes relatives à l'appel d'offre du CS. Ces demandes seront portées à la connaissance du CS. Le budget indicatif 2026 dédié à ce programme spécifique est de **20 k€ environ**.

NB2. Les demandes relatives à l'utilisation de la cellule CeDONA ne relèvent pas de l'AO du CS. Elles font l'objet d'une procédure indépendante, actuellement en évolution.

NB3. Les allocations de M2 ne sont pas éligibles à l'AO du CS, sauf exceptionnellement sur les « projets blancs » de 2 ans.

NB4. Nombre d'entre vous déplorent que le calendrier de l'AO ne soit pas calé sur le calendrier universitaire. **La période d'ouverture de l'AO est contrainte par l'arrivée des crédits, aux alentours de février, et la nécessité de les dépenser avant fin octobre.** Le CS est conscient que ce décalage entre calendrier administratif et calendrier universitaire n'est pas optimal.

Le Conseil Scientifique (CS) de l'Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers lance son appel d'offres (AO) 2026. Cet appel d'offres se décline toujours en 4 rubriques :

- « SO/SNO – Valorisation » ;
- « Ateliers & Conférences Scientifiques » ;
- « Formation » ;
- « Projets blancs ».

Les dossiers, y compris ceux relevant des demandes de « Gestion des SO/SNO », doivent être rédigés sur la base des formulaires joints et sont à envoyer au secrétariat du Conseil Scientifique (secretariat-csoasu@u-bordeaux.fr) ainsi qu'aux directeur(s) d'unité(s) dont relève(nt) le(s) porteur(s) de projet sous forme électronique (format PDF uniquement) **pour le 15 janvier 2026, délai de rigueur**. Le dépassement de cette date butoir entraînera *de facto* le rejet de la proposition.

Les crédits alloués seront notifiés après examen des propositions par le CS lors de sa **séance de début février 2026**. Ils doivent être consommés en 2026 (selon modalités qui seront transmises aux porteurs lors de la mise en place des crédits). Comme en 2025, un échéancier sera à joindre à la demande.

Les porteurs de projets dont les demandes feront l'objet d'un soutien dans le cadre de l'AO 2026 du CS OASU s'engagent à fournir pour le CS de l'automne 2026 un rapport d'activité et un état des dépenses (une page environ). Ce texte pour les demandes de 2026 pourra éventuellement être inclus dans la demande de l'AO de 2027, s'il y en a une. Il devra de toute façon être envoyé au secrétariat du Conseil Scientifique (secretariat-csoasu@u-bordeaux.fr) au plus tard à la date de clôture de l'AO 2027 (mi-janvier 2027). Les porteurs de projets seront éventuellement invités lors du CS de Juin 2026 à présenter oralement les éléments du projet et du rapport d'activité devant les membres du CS.

Clémence Boinot (chargée de communication à l'OASU, clemence.boinot@u-bordeaux.fr) contactera aussi les porteurs des projets sélectionnés pour pouvoir valoriser les projets, en particulier via le site WEB de l'OASU.

Les porteurs s'engagent aussi à mentionner l'OASU comme source de crédits lors de présentations orales et à le remercier dans les articles/productions que ces crédits auront contribué à réaliser. Une

phrase type de remerciements (pour un texte en anglais) peut être : « This work was supported by the « Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers (OASU) » ».

La somme totale allouée en 2026 est de 50 k€. **Comme par le passé, le CS continuera à être flexible sur la répartition effective des sommes sur les différents volets de façon à financer au mieux tous les projets. Les budgets des volets sont donc donnés à titre indicatif (sauf pour le volet « projets blancs » qui ne pourra pas dépasser 50k€ sur 2 ans).**

Nous demandons cependant aux porteurs de projets de ne pas dépasser le budget indicatif et de ne pas oublier de donner la liste complète et l'origine des crédits hors OASU associés à leur projet.

(1) Programme « SO/SNO - Valorisation » : budget indicatif de 15 k€.

Sont exclues de cet appel d'offres les demandes relatives à la « Gestion des SO/SNO » qui sont portés par l'OASU et qui font l'objet d'un soutien hors AO du CS (voir information en introduction NB1).

Le programme « SO/SNO - Valorisation » de l'AO 2026 a pour objet de soutenir la valorisation scientifique de tous types de projets s'inscrivant dans l'une au moins de ces catégories :

- Exploitation et valorisation (retour à la communauté) des données issues de SO/SNO labellisés CNRS-INSU et/ou référencés dans des pôles de données relevant de l'infrastructure nationale Data Terra, portés par l'OASU ou pour lesquels l'OASU est partenaire.
- Exploitation et valorisation (retour à la communauté) d'activités d'observation hors SO/SNO labellisés et/ou référencés dans pôles de données de l'IR Data Terra, conduites au sein des unités constitutives ou partenaires de l'OASU, et dont les données font l'objet d'une politique de traçabilité (démarche qualité) et de mise à disposition à la communauté scientifique nationale et/ou internationale.
- Développements méthodologiques et/ou instrumentaux à valeur ajoutée relevant de ces services d'observations.
- Emergence de nouveaux services d'observations susceptibles de s'inscrire dans le cadre des Infrastructures de Recherche du MESRI (domaines Sciences du système terre et Environnement, et Astronomie-Astrophysique) et des pôles de données nationaux associés et en préparation à la demande d'une labellisation.

Les responsables de SNO/SO sont invité(e)s à ne déposer qu'un seul projet rassemblant l'ensemble des demandes relatives à leur service d'observation.

(2) Programme « Ateliers & Conférences Scientifiques » : budget indicatif de 5 k€.

Sont exclues de cet appel d'offres les demandes de soutien pour des réunions ou colloques internes à une équipe ou unité de l'OASU.

Le programme « Ateliers & Conférences Scientifiques » de l'AO 2026 vise à soutenir une ou plusieurs manifestations à forte visibilité pour l'OASU. Les projets (colloques, conférences, ateliers) doivent ainsi faire état de l'aspect structurant de la manifestation, tant du point de vue de la thématique abordée, que de la participation de différentes équipes et unités constitutives et partenaires de l'OASU, et/ou que de l'ouverture à des participants extérieurs.

(3) Programme « Formation » : budget indicatif de 5 k€.

Ce programme vient en complément de l'AO « écoles thématiques de l'OASU » de Juin 2026.

Le programme « Formation » vise à soutenir des actions de formation originales, en rupture ou en complément des offres de formation dispensées entre autres par les Unités de Formation, Ecoles Doctorales, et GPR/RRI des sites des unités et équipes du périmètre OASU.

Ces projets, relevant des thématiques « Astronomie-Astrophysique » et « Environnement s.l. », peuvent ainsi, et de façon non-exhaustive, concerner la formalisation d'offres de formation à destination des scolaires ou d'acteurs du monde socio-économique, des actions coordonnées de médiation scientifique à destination du grand public, ou l'organisation d'Ecoles d'Eté ponctuelles (public M2, doctorants, post-doctorants et/ou chercheurs). Des actions novatrices de médiation scientifique pourront aussi être éventuellement financées.

(4) Programme « Projets blancs » - sur un ou deux ans budget maximal de **25 k€/année**

Ce volet correspond à des projets **structurants** pour l'OASU (projets collaboratifs inter-équipes/unités/établissements relevant du périmètre OASU, projets inter/pluridisciplinaires). Les projets à **effet levier** (tels que les études de faisabilité de projets à risques, phases de maturation des stratégies scientifiques et techniques) qui pourront ensuite répondre à des appels d'offres relevant de programmes régionaux, nationaux ou internationaux seront encouragés.

Le projet peut être réalisé sur deux ans avec un budget maximum de 50 k€. La deuxième année, une demande faisant un bilan de la première année et décrivant la suite du projet devra être soumise. Un échéancier sera demandé dès la première demande pour présenter l'utilisation des crédits sur deux ans.

Les moyens relevant des crédits de soutien de base ne pourront pas faire l'objet d'un financement par ce volet. En particulier, les moyens de micro-informatique ne sont pas éligibles. Cependant, il peut être exceptionnellement envisagé de financer un stage de M2 la deuxième année du projet. Il faudra alors demander le financement dès la première année pour suivre le calendrier universitaire.